

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS285

présenté par
Mme Firmin Le Bodo et Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.